

## Réflexions sur la stratégie immobilière du diocèse de Bâle

Alexandra Mütel

Dr. phil., collaboratrice spécialisée des archives du diocèse de Bâle à Soleure, membre de la Commission diocésaine arts et bâtiments (CDAB) du diocèse de Bâle

Le document officiel constitue la base du bref exposé : « Biens immobiliers ecclésiastiques. Principes, lignes directrices et moyens auxiliaires concernant la gestion des biens immobiliers ecclésiastiques (30.09.2017). »

En 2017, le diocèse a publié un guide de travail sur la gestion des biens immobiliers de l'Église. Le sujet avait pris de l'importance avec la création des zones pastorales. Des paroisses plus petites ont été regroupées dans de grands secteurs pastoraux. Il en résultait qu'il y avait plusieurs presbytères, foyers paroissiaux, églises, etc. au sein d'une zone pastorale et que le débat portait sur la question de savoir si tous les bâtiments pouvaient être conservés et, si oui, comment. Un autre point de discussion a été la question des biens immobiliers en tant qu'objets de rendement.

Les responsables des corporations de droit public ecclésiastique cantonales, l'évêque et les vicariats épiscopaux ont participé à l'élaboration de cet outil de travail. L'aide au travail est contraignante pour les responsables pastoraux et doit les aider à formuler des stratégies immobilières adaptées aux besoins locaux en collaboration avec les instances de l'Église d'Etat dans les secteurs pastoraux respectifs.

Une stratégie immobilière durable se fonde sur une approche globale et à long terme qui tient compte des besoins et des aspects financiers. Il convient de déterminer quels biens immobiliers (y compris les églises, les chapelles et les logements pour le personnel pastoral) sont nécessaires à long terme pour répondre aux besoins du travail pastoral. Lors de l'évaluation des locaux sacrés, il faut tenir compte de leur grande valeur symbolique et aussi historique. En outre, pour couvrir les besoins financiers à long terme nécessaires à l'accomplissement des tâches ecclésiales, des objets offrant un rendement approprié peuvent faire partie de la stratégie. Une préservation de la valeur à long terme avec des rendements plus faibles et les investissements qui y sont liés sont préférables à un produit (élevé) unique à court terme.

1. Attitudes de base dans la gestion de biens immobiliers
2. Types de biens immobiliers
3. Compétences – Autorisations

*Instances de droit public ecclésiastique – Instances canoniques – La rénovation intérieure d'églises, de chapelles et d'autres lieux de culte : la compétence de la CDAB*

4. Développement d'une stratégie immobilière
5. Aspects d'une stratégie immobilière
6. Encadrement spécialisé
7. Critères spéciaux pour le changement d'affectation de lieux de culte